



Dialogue international sur la migration 2017
Renforcer la coopération internationale en matière migratoire
et la gouvernance des migrations en vue de l'adoption d'un pacte mondial
pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018

18-19 avril 2017, Siège des Nations Unies, New York

Résumé des conclusions

Le Dialogue international sur la migration (IDM) est la principale enceinte de dialogue politique sur la migration de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il réunit les Etats Membres et des acteurs intergouvernementaux et non gouvernementaux partenaires. En consultation avec les Etats Membres, le Directeur général de l'OIM a décidé qu'en 2017, l'IDM serait consacré aux moyens d'aider ceux-ci à élaborer le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en traitant sans exclusive des questions clés devant être prises en considération à cette fin. En 2017, le premier atelier de l'IDM s'est tenu les 18-19 avril au Siège des Nations Unies, à New York, sur le thème « *Renforcer la coopération internationale en matière migratoire et la gouvernance des migrations en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018* ». Il a réuni plus de 300 participants représentant des gouvernements, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, les milieux universitaires, le secteur privé, des organisations de la diaspora et de migrants, ainsi que la société civile. Il a été ouvert par le Directeur général de l'OIM et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations, et clôturé par le Président de l'Assemblée générale, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies et la Directrice générale adjointe de l'OIM.

Pendant ces deux jours, l'atelier a donné lieu à des échanges de vues fructueux, tant sur des questions de fond que sur le processus devant déboucher sur l'élaboration du pacte mondial et son examen aux fins de son adoption, prévue en 2018. Il a également été l'occasion de mettre

en commun des expériences et des enseignements concernant la gouvernance des migrations et la coopération internationale en matière migratoire. Les participants ont souligné que le pacte mondial sur les migrations était une occasion historique de renforcer la protection des droits des migrants et d'améliorer la gouvernance des migrations et la coopération internationale en matière migratoire, et ont insisté sur la nécessité de saisir cette chance. Tout au long de l'atelier, il a été redit à maintes reprises qu'il s'agissait d'une occasion unique de prendre des engagements concrets en faveur des populations vulnérables, afin que personne ne soit laissé de côté.

Dans ses remarques de bienvenue, le Directeur général de l'OIM, William Lacy Swing, a rappelé que le pacte mondial avait vocation à servir de cadre pour une coopération internationale globale visant à faire face aux questions concernant la mobilité humaine et la migration internationale sous tous ses aspects, et qu'il devait être centré sur les besoins, les capacités et les contributions des migrants afin de garantir leur sécurité, leur dignité et leurs droits de l'homme. La vision de migrations bien gérées procédant d'un choix et non d'une nécessité absolue que défend l'OIM s'articule autour de quatre éléments fondamentaux : 1) protéger les droits des migrants ; 2) faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières ; 3) réduire la fréquence et les effets de la migration forcée et irrégulière ; et 4) s'attaquer aux conséquences des catastrophes naturelles et d'origine humaine pour la mobilité. Le Directeur général a souligné, en outre, que le processus et ses résultats devaient être inclusifs et avoir une utilité pratique pour qu'ils soient couronnés de succès et aient une incidence réelle sur la vie des migrants et la capacité des gouvernements à gérer les migrations avec humanité et efficacité. Il a fait remarquer que ce processus ne partait pas de zéro. Cette constatation a également été faite par de nombreux orateurs, qui ont suggéré d'exploiter et de mettre en œuvre le cadre normatif existant, et notamment les objectifs et cibles énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée le 19 septembre 2016 – qui a également marqué l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies – et le rapport de l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, Peter Sutherland. A côté de ce cadre normatif il existe d'autres éléments fondamentaux, parmi lesquels il convient de citer : l'Agenda international pour la gestion des migrations de l'Initiative de Berne, les processus consultatifs régionaux et les forums interrégionaux sur la migration, le Forum mondial sur la migration et le développement, les dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ou encore le Cadre de gouvernance des migrations récemment adopté par les Etats Membres de l'OIM, le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, les Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle, et l'Agenda de l'Initiative Nansen pour la

protection des personnes déplacées à l'extérieur de leur propre pays en raison d'une catastrophe et des changements climatiques.

De nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité d'adopter des politiques centrées sur la dignité dans le cadre de la mobilité humaine, qui garantissent la protection et promeuvent des voies de migration sûres et régulières. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations, Louise Arbour, a fait observer que l'absence de coopération effective à l'échelle mondiale se traduisait souvent par un durcissement des politiques migratoires, et a encouragé la communauté internationale à renforcer, ensemble, un discours sur la migration qui reconnaisse les contributions formidables des migrants et de la migration, y compris au développement. Il a été souligné que, si les gouvernements conservaient le pouvoir souverain de décider quels non-ressortissants sont admis à entrer et à rester sur leur territoire, conformément aux prescriptions du droit international, il n'en demeurerait pas moins que la coopération est l'un des moyens les plus puissants de mener une action souveraine concertée, et en est l'une des plus fortes expressions. A cet égard, les panélistes et les orateurs ont cité de nombreux exemples de bonnes pratiques tirées de leur expérience, et ont fait part de leurs ambitions et de leurs préoccupations concernant l'élaboration du pacte mondial sur les migrations.

Les discussions, menées dans le cadre de six tables rondes, chacune suivie d'un temps de questions-réponses et de commentaires, ont été dirigées par 35 orateurs – responsables politiques et spécialistes de la gouvernance des migrations et d'autres domaines relatifs à la migration. La composition des tables rondes reflétait un bon équilibre géographique et entre les sexes, puisque les orateurs comprenaient douze femmes et représentaient presque toutes les régions du monde. Outre la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations, Mme Arbour, le Président de l'Assemblée générale et la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies ont, eux aussi, pris la parole, manifestant ainsi le solide attachement de la direction des Nations Unies au pacte mondial sur les migrations et aux efforts déployés par l'OIM pour en faciliter l'élaboration. Chacun des hauts représentants des Nations Unies et de nombreux autres participants ont relevé les perspectives importantes qu'ouvrait l'entrée de l'OIM dans la famille des Nations Unies.

L'atelier a abordé les six grands thèmes suivants : 1) Mise en œuvre des objectifs de développement durable et d'autres cadres ; 2) Le pacte mondial sur les migrations en tant qu'outil de gouvernance des migrations : rôle des acteurs internationaux et régionaux ; 3) Vers une approche de la migration associant l'ensemble des gouvernements ; 4) Promouvoir une approche de la gouvernance des migrations associant l'ensemble de la société ; 5) Le pacte mondial sur les migrations : une occasion de mettre en synergie les efforts de la communauté

internationale ; et 6) Coopération existante et envisagée et mécanismes de suivi en vue de la mise en œuvre du pacte mondial sur les migrations.

Le présent document résume les principales conclusions des discussions menées pendant ces deux jours.

Plusieurs points de convergence essentiels sont apparus :

- 1) La nécessité de veiller à ce que les engagements soient mis en œuvre.** Si la volonté politique revêt la plus haute importance en matière de renforcement des approches collectives de la migration, il est toutefois impératif d'accroître les ressources et les capacités opérationnelles afin d'assurer la bonne mise en œuvre des engagements relatifs à la migration énoncés dans le cadre normatif international et, surtout, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'élaboration d'une approche globale de la migration dans le cadre du pacte mondial devrait permettre de garantir la compatibilité et la cohérence de la gouvernance des migrations avec les aspects relatifs aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et au développement, et la prise en considération de ces aspects. Des panélistes d'Italie, de l'Équateur et du Mexique, entre autres, ont rappelé les contributions formidables que les migrants et la migration apportent au développement. Les objectifs de l'Italie à cet égard sont fondés sur trois éléments clés : protéger, valoriser et investir dans les contributions des migrants et de la migration. Il y a lieu d'accorder un degré de priorité élevé, à l'échelle mondiale, à l'élargissement des possibilités de migrations sûres, ordonnées et régulières. Ces efforts seront conduits par les États, avec la collaboration de la société civile et d'autres acteurs. Plusieurs orateurs ont exprimé l'espoir qu'avec la mise en place de mécanismes qui encouragent la migration régulière, davantage de personnes auront recours à des voies de migration officielles plutôt qu'à des méthodes clandestines et dangereuses. Le Ministre de l'immigration, des réfugiés et de la citoyenneté du Canada a souligné que, la migration n'étant pas amenée à disparaître, il est fondamental qu'elle soit planifiée et bien gérée et que de solides voies régulières soient proposées. Il a suggéré que, dans un premier temps, le Cadre de gouvernance des migrations serve de référence pour l'élaboration de politiques migratoires bien gérées et que l'on aille de l'avant sur cette base.

- 2) La nécessité de protéger et d'autonomiser les migrants vulnérables.** La nécessité de protéger les populations migrantes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, a été maintes fois évoquée durant ces deux jours. De même, des appels ont été lancés pour ne pas supposer ou considérer que tous les migrants sont des victimes, et pour

reconnaître leurs capacités et leur agentivité. De multiples déclarations ont été faites, qui préconisaient la prise en considération des aspects liés aux sexospécificités et à l'âge. Des ONG ont affirmé la nécessité de mettre fin à la détention d'enfants pour des motifs liés à la migration, et d'agir systématiquement dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Pendant toute la durée de l'atelier, des représentants de la société civile, notamment de la Commission internationale catholique pour les migrations, du CICR, du Saint-Siège, du NGO Committee on Migration et de Caritas Internationalis, ont estimé que le pacte mondial devait impérativement traiter de la protection des enfants non accompagnés.

- 3) Accorder plus d'importance à une approche de la migration et des migrants associant l'ensemble de la société, et à la nécessité de combattre le racisme et la xénophobie ainsi que de recadrer positivement le discours sur la migration.** L'un des thèmes récurrents de l'atelier a été la nécessité de mobiliser non seulement tous les ministères gouvernementaux qui s'occupent de la migration ou de questions touchant à la migration – justice et affaires intérieures, affaires étrangères, développement, santé, éducation, travail et affaires sociales, environnement, etc. – mais aussi les acteurs de la société civile et du secteur privé, les communautés de la diaspora, les migrants, les sociétés d'origine et d'accueil, les autorités locales, les écoles, les milieux universitaires et d'autres acteurs encore, aux mesures prises dans le domaine de la migration, afin de susciter et de pérenniser une approche de la gouvernance des migrations qui soit cohérente et englobe véritablement toutes les composantes de la société. Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité de reformuler le discours sur la migration en des termes positifs. Une action menée à tous les niveaux permet de mettre un frein au racisme et à la xénophobie et de vanter les avantages de la migration. Il a été suggéré, entre autres, que des acteurs de la société civile participent à des campagnes visant à éclairer le débat sur les réalités migratoires et à faire pièce au discours erroné et déshumanisant sur la migration. Ces acteurs seraient issus du secteur privé et pourraient être des employeurs – pour reconnaître et faire connaître les contributions des migrants à la main-d'œuvre – et des journalistes – pour diffuser des histoires positives de migrants et de réfugiés. Si les orateurs ont été nombreux à parler des importants effets positifs des rapatriements de fonds sur les pays d'origine, certains ont relevé que les campagnes sur les contributions des migrants, loin de se limiter aux rapatriements de fonds, englobent aussi les transferts de connaissances et de compétences, l'entrepreneuriat et l'innovation, le commerce et l'investissement, et les importantes contributions sociales, culturelles et autres.

4) La nécessité d'efforts déployés en synergie par la communauté internationale. Outre les forums consultatifs régionaux sur la migration, mis en place dans la quasi-totalité des régions du monde, qui stimulent le dialogue et la coopération entre les Etats Membres sur des chances et des défis particuliers de la migration, l'un des thèmes dominants de l'atelier concernait l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies, jugée positive pour un renforcement du rôle moteur des Nations Unies sur les questions de migration. Il est nécessaire que la communauté internationale valide et prenne des mesures concrètes visant à garantir la mise en œuvre effective des cadres normatifs existants, y compris pour faire avancer la réalisation d'objectifs communs en matière de coopération internationale. L'élaboration de mécanismes volontaires et ciblés destinés à promouvoir une meilleure gouvernance des migrations dans des domaines migratoires précis, tels que la mobilité de la main-d'œuvre, peut faciliter la réalisation de ces objectifs. Il serait bon que les praticiens échangent des informations et des pratiques exemplaires pour pouvoir dégager les intérêts communs et les domaines dans lesquels les différents acteurs, à l'échelle nationale et internationale, doivent harmoniser leurs efforts. A cet égard, il sera essentiel de mettre en œuvre des initiatives conjointes à l'échelle transnationale qui promeuvent l'élaboration de programmes fondés sur des éléments factuels en encourageant des dispositifs de collecte, de surveillance et d'évaluation des données systématiques, complètes et à long terme. Plusieurs orateurs, parmi lesquels le représentant du Guatemala, ont attiré l'attention sur le rôle qui revenait aux dialogues internationaux pour mettre au point des programmes de gouvernance des processus migratoires fonctionnant en synergie. La Ministre d'Etat de la Sierra Leone a souligné qu'il était utile et important que l'OIM ait organisé le Dialogue international sur la migration à New York, où se tiendraient les négociations sur le pacte mondial, précisément au tout début de la phase de consultations. Les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) – de la Conférence régionale sur la migration en Amérique centrale, au Mexique et en Amérique du Nord, à la Conférence sud-américaine sur la migration, en passant par le Dialogue d'Abou Dhabi en Asie, et le Conseil de coopération du Golfe ainsi que le Processus de Bali – revêtent une importance capitale pour comprendre les questions de migration et nouer des liens de coopération dans ce domaine. Les participants ont estimé que, souvent, ce sont les PCR qui obtiennent les meilleurs résultats en matière de coopération régionale et bilatérale, comme l'illustre le Dialogue d'Abou Dhabi, une enceinte réunissant les principaux pays d'origine de la main-d'œuvre en Asie et les pays du Conseil de coopération du Golfe qui, ensemble, concentrent la plus forte mobilité annuelle de la main-d'œuvre. Grâce à la confiance qui s'est instaurée au fil du temps dans le cadre du Dialogue, il a été convenu, lors de la Consultation ministérielle tenue à Colombo (Sri Lanka) en janvier 2017, de mettre l'accent sur : 1) la promotion et la mise en œuvre du recrutement équitable de

main-d'œuvre ; 2) la certification et le développement des compétences ; et 3) l'exploitation des technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication (TIC), dans le cadre de partenariats entre les pays d'origine et de destination. Le Dialogue d'Abou Dhabi a débouché sur des projets pilotes novateurs, tels que celui qui a été lancé par les Emirats arabes unis et les Philippines en vue d'améliorer les pratiques de recrutement et de faire en sorte que les travailleurs ne paient pas les services de recruteurs ; de tirer parti de la formation professionnelle, de la certification et de la reconnaissance mutuelle ; et de préparer les travailleurs au retour et à la réintégration. A terme, le but est d'établir une plateforme numérique commune. Il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres qui souligne les contributions importantes que les PCR apportent en vue d'améliorer la gouvernance des migrations.

5) La nécessité d'une approche globale et intégrée. A l'heure où la quasi-totalité des pays sont, quoique à des degrés divers, tout à la fois des pays d'origine, de transit et de destination, les politiques migratoires nationales doivent être équilibrées et globales, et tenir compte, d'une part, des nationaux qui émigrent ainsi que des migrants en transit et des immigrants sur le territoire, et, d'autre part, des mécanismes de coopération internationale. A l'échelle mondiale, les priorités et les principes relatifs à la migration doivent prendre en considération les multiples réalités migratoires selon les pays et les régions. Une vision homogène de la migration à l'échelle nationale, de même que des politiques coordonnées, cohérentes et globales s'imposent. Les aspects de la migration qui touchent au développement, à la sécurité et à la protection, entre autres, doivent être intégrés dans une approche associant l'ensemble du gouvernement de manière à être complémentaires. Il a été maintes fois relevé que les travaux sur le pacte mondial devaient impérativement associer l'ensemble des pouvoirs publics. Les administrations nationales doivent collaborer avec d'autres gouvernements ainsi qu'à l'échelle infranationale et locale, en mobilisant les maires et d'autres autorités locales, qui ont un rôle important à jouer. Il a été recommandé de mettre en place des mécanismes de coordination pour aider les différents ministères et d'autres partenaires gouvernementaux à élaborer et mettre en œuvre une approche de la migration associant l'ensemble des acteurs publics, ce qui permettrait aux gouvernements locaux de gérer une diversité plus grande et de contribuer aux politiques et à la gouvernance des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Les panélistes et les intervenants ont, à de multiples occasions, indiqué qu'il fallait associer les acteurs gouvernementaux locaux aux processus de consultation et de mise en œuvre. Les discussions ont mis en lumière la nécessité de renforcer les capacités, d'encourager la coopération horizontale et de mobiliser les administrations rurales et urbaines. En outre, pour ancrer la gouvernance des migrations dans le contexte local, il est

indispensable de l'intégrer dans les programmes d'éducation, de services sociaux et de développement rural. A cette fin, les administrations locales doivent éliminer les obstacles qui les empêchent de travailler avec les migrants internes et internationaux. M. Somers, maire belge récompensé pour les efforts qu'il a déployés ces dernières années en vue d'accueillir et d'intégrer durablement des réfugiés et d'autres migrants, a estimé que toute la société doit faire des efforts pour que l'intégration se déroule bien, et qu'il faut promouvoir des sociétés fondées sur des valeurs communes et sur les droits de l'homme universels (en favorisant l'inclusion plutôt que l'exclusion ou la division).

- 6) Comprendre les facteurs de la migration.** De nombreux Etats ont affirmé la nécessité de comprendre les facteurs de la migration régulière et irrégulière. Il y a lieu de dresser l'inventaire des causes complexes à l'œuvre, notamment aux niveaux macro (par exemple, pauvreté, gouvernements fragiles), méso (par exemple, réseaux sociaux et cadres politiques) et micro (par exemple, éducation et accès au travail). L'identification de ces facteurs nuancés permettra de définir une stratégie et une réponse plus globales en matière de gouvernance des migrations.
- 7) Mise en œuvre du pacte mondial sur les migrations et institution d'un solide mécanisme de suivi.** D'une manière générale, les participants à l'atelier ont estimé que cette entreprise devait impérativement réussir. Il a été maintes fois souligné qu'au lieu de simplement réaffirmer des principes, le pacte mondial devait être axé sur des résultats réalisables et sur une mise en œuvre efficace. De nombreux intervenants ont aussi estimé qu'il fallait, avant tout, définir des attentes réalistes ainsi que des indices précis pour suivre et surveiller la mise en œuvre des objectifs fixés dans ce texte. S'il est encore trop tôt pour avoir une idée exacte de l'ensemble d'indices requis, il n'en demeure pas moins nécessaire d'inclure des indicateurs et des points de référence précis pour mesurer les progrès accomplis et les résultats obtenus quant aux engagements pris au titre du pacte mondial. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies à New York et cofacilitateur du processus relatif au pacte mondial, a cité plusieurs exemples pour montrer comment le Gouvernement suisse a déjà mis en œuvre des approches cohérentes et globales en matière de gestion des migrations, notamment en nouant des liens de coopération internationale et des alliances multipartites à l'échelle nationale. Pour aller de l'avant, il y a lieu d'élaborer un ensemble d'engagements concrets et réalisables, énoncés dans un cadre multilatéral et fondé sur les droits de l'homme, en proposant des moyens de les mettre en pratique ainsi qu'un cadre de suivi et d'examen de leur application. Des mécanismes de coopération à l'échelle régionale et à d'autres niveaux – entre Etats d'origine et de destination, et avec la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs clés – doivent

éclairer l'élaboration et la mise en œuvre du pacte mondial et, en particulier, faire le point des progrès accomplis.

8) La nécessité de définir clairement le rôle de la société civile. Lors des discussions sur l'approche associant l'ensemble de la société, un aspect essentiel a fait l'unanimité : la participation de la société civile, du secteur privé, des communautés de la diaspora, des milieux universitaires et des migrants eux-mêmes est indispensable pour le renforcement des pratiques migratoires à l'échelle nationale et le processus consultatif devant déboucher sur l'élaboration du pacte mondial. Des représentants d'organisations de la société civile [dont Mgr Robert Vitillo de la CICM, Maria Pia Belloni Mignatti du NGO Committee on Migration, Berenice Valdez River de l'IMUMI et Ashley William Gois, Coordonnateur régional de Migrant Forum in Asia] ont parlé avec passion de l'importance que revêt la participation de la société civile et de tous les acteurs au processus d'élaboration du pacte mondial. Les représentants des Gouvernements du Canada, du Costa Rica, du Chili, de la Colombie, de la Suisse et d'autres pays ont fait écho à ces propos. Certains représentants d'ONG ont appelé de leurs vœux une institutionnalisation plus poussée du rôle de la société civile dans les consultations relatives au pacte mondial. S'il a été généralement admis que la société civile a un rôle important à jouer, les Etats ont toutefois précisé que c'est à eux qu'il revient de piloter le processus.

Les orateurs avaient à cœur de faire connaître les bonnes pratiques suivies dans leur pays, à l'échelle nationale, transnationale et locale. Des Etats ont fait part de bonnes pratiques migratoires dans des domaines tels que l'enregistrement des actes d'état civil [Sierra Leone et Afrique du Sud], l'utilisation des rapatriements de fonds – notamment pour tirer parti des articulations entre la migration et le développement [Mexique] – et la mise en œuvre de politiques inclusives permettant de bâtir des sociétés fondées sur des valeurs communes et les droits de l'homme universels, de manière à favoriser l'inclusion plutôt que l'exclusion [M. Somers, Belgique]. De nombreux Etats ont également cité des exemples de mesures nationales et régionales visant à combattre et à prévenir la traite d'êtres humains [Costa Rica, Egypte, Nigéria, Myanmar, Burundi].

Outre ces bonnes pratiques, de nombreuses idées de mesures à prendre dans la perspective des négociations sur le pacte mondial ont été évoquées durant les discussions, dont les suivantes :

Fixer des priorités pour le pacte mondial. Etant donné le large éventail de questions susceptibles d'être prises en considération dans le pacte mondial, plusieurs orateurs ont

souligné l'importance de fixer des priorités. Un grand nombre d'entre eux ont suggéré de mettre l'accent sur la protection des droits des migrants, et plus particulièrement sur la nécessité de s'atteler à la question des migrants en situation de vulnérabilité, que ce soit dans les pays d'origine, de transit ou de destination, ou encore après leur retour.

Réunir des éléments factuels qui illustrent les avantages de la migration. Le pacte mondial et le processus consultatif devant déboucher sur son adoption devraient tous deux insister sur l'importance de disposer d'éléments factuels et, en particulier, de recueillir et d'analyser des données à long terme, de manière systématique et exhaustive. La recherche et les données fiables devraient servir à éclairer les politiques et à faire pièce aux stéréotypes négatifs sur la migration. Un nombre considérable d'éléments factuels existent déjà et devraient être utilisés, tels que le récent rapport de l'Institut global McKinsey intitulé *People on the Move : Global Migration's Impact and Opportunity*.

Continuer de promouvoir et de mettre à profit les processus consultatifs régionaux sur la migration. De nombreux Etats [Albanie, Azerbaïdjan, Burundi, Colombie, République démocratique du Congo, Erythrée, Kenya, Myanmar] ont remercié l'OIM pour son assistance technique et/ou sa facilitation du dialogue régional sur la migration. Plusieurs orateurs ont fait part du souhait de leur pays de voir l'OIM continuer à apporter son concours à des processus régionaux et transnationaux qui permettent d'échanger des informations et d'élaborer des accords de coopération. Des délégués d'Amérique du Sud et d'Afrique se sont montrés particulièrement favorables à des dialogues régionaux de longue haleine sur la gouvernance et la gestion des migrations.

S'appuyer sur les cadres existants pour définir des points de référence pour le pacte mondial. Il a été rappelé à plusieurs reprises que les cadres normatifs existants devraient servir de fondement à d'autres engagements et mesures concernant le pacte mondial. Le représentant de la Suède et plusieurs autres intervenants ont estimé que les cadres existants, tels que le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM, le rapport du Représentant spécial, Peter Sutherland, ou encore le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont autant de bases importantes pour l'établissement de points de référence ambitieux pour le pacte mondial.

Etablir un calendrier progressif pour la réalisation des objectifs. Il a été relevé que les cibles du pacte mondial pourraient être alignées sur le Programme 2030 pour ce qui est des délais concernant les cibles et les indicateurs. La Commission internationale catholique pour les migrations et le NGO Committee on Migration ont évoqué, à titre d'exemples, des propositions de mesures susceptibles d'être concrétisées dans un délai de deux ans (par exemple, la

détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant) ; dans un délai de cinq ans (par exemple, une réduction de 60 % par rapport au chiffre de 2018 du nombre de victimes de la traite transnationale) ; et dans un délai de douze ans s'agissant d'autres mesures (par exemple, une réduction du nombre de migrants forcés). Il a été suggéré que les cibles communes et leur calendrier de mise en œuvre soient arrêtés dans le cadre du processus de négociation.

Envisager d'associer des institutions financières aux consultations et dialogues ultérieurs. Les participants se sont félicités de la contribution d'Austin T. Fragomen Jr., représentant de l'Interface des entreprises du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Certains ont estimé que d'autres institutions financières internationales et régionales (par exemple, la Banque mondiale et le FMI) devraient être présentes à de futures réunions, étant donné l'importance que revêtent ces institutions et les grands acteurs du développement pour la mise en application des engagements convenus.

Définir la terminologie. Durant l'atelier, plusieurs représentants ont jugé nécessaire de préciser la terminologie de la migration. Plusieurs Etats [l'Ambassadeur du Mexique, Juan José Gómez Camacho, le représentant de la Colombie, le représentant de l'Afrique du Sud et le représentant du Kenya] ont estimé qu'il fallait employer dans le pacte mondial une terminologie commune et convenue. Aujourd'hui, le choix des termes relatifs à la migration est influencé par des émotions négatives et les discours fallacieux qui en sont l'expression. Les négociations sur le pacte mondial doivent être ancrées dans une description exacte du phénomène migratoire, étayée par des données fiables et non influencée par des stéréotypes négatifs. De nombreux participants [y compris le représentant de la Colombie] se sont employés à faire admettre la nécessité de parler systématiquement de migration « régulière » plutôt que « légale », et de migration « irrégulière » au lieu de migration « illégale », qui sous-entend une « approche punitive ».

Etablir un comité de suivi des progrès. La Commission internationale catholique pour les migrations a assuré la coordination de la société civile lors du FMMD et dans la perspective de la Déclaration de New York. Le comité d'action de la société civile a publié une déclaration conjointe engageant à agir sans tarder, assortie d'une fiche de suivi des résultats, afin de promouvoir un plan de mise en œuvre rapide des engagements énoncés dans la Déclaration de New York. Un comité analogue devrait être créé pour suivre les progrès en matière de mise en œuvre des engagements du pacte mondial. Il devrait être composé, entre autres, de la société civile, du secteur privé et de représentants de migrants.

Lors de la session de clôture, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, Peter Thomson, et la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, Amina J. Mohammed, ont tous deux souligné que l'élaboration du pacte mondial sur les migrations revêtait une grande importance pour les Nations Unies. La Déclaration de New York et le Sommet pour les réfugiés et les migrants, en septembre 2016, ont posé des jalons clés sur la voie de cette approche globale de la mobilité humaine qu'offre le pacte mondial sur les migrations à la communauté internationale. Tous deux ont engagé l'OIM à apporter les vastes compétences acquises sur les plans technique et stratégique en œuvrant avec les migrants et les gouvernements du monde entier à l'appui des objectifs ambitieux qui étaient visés. La Vice-Secrétaire générale a félicité l'Organisation d'avoir organisé ces débats opportuns à New York juste quelques mois après l'entrée de l'OIM dans le système des Nations Unies, démontrant ainsi le rôle dirigeant que les Nations Unies attendaient d'elle sur les questions de migration. Les deux intervenants ont estimé que le pacte mondial sur les migrations devait reposer sur le principe selon lequel la migration pouvait être avantageuse pour tous – les migrants et leur famille, ainsi que les pays et les communautés d'origine, de transit et de destination.

Dans ses remarques de clôture, la Directrice générale adjointe de l'OIM, Laura Thompson, a pris acte de la diversité et de la richesse des points de vue et des expériences des Etats Membres et d'autres acteurs en ce qui concerne le renforcement de la coopération internationale, l'amélioration de la gouvernance des migrations, et l'identification d'éléments essentiels pour l'élaboration du pacte mondial. Ce premier dialogue, tenu au début du processus d'élaboration d'un pacte mondial sur les migrations, a fait clairement apparaître que des migrations bien gérées sont possibles et que les Etats et d'autres acteurs offrent de nombreux exemples dont on peut s'inspirer. A l'instar des remarques liminaires, les observations de clôture renfermaient un appel en faveur d'une solidarité réelle et d'une collaboration effective, afin que la notion de « migrations sûres, ordonnées et régulières » devienne une réalité pour les migrants et leur famille et/ou les sociétés du monde entier.

Conclusion

Le présent résumé n'est pas exhaustif. Un rapport analytique complet sera élaboré, qui regroupera les conclusions des deux ateliers du Dialogue international sur la migration prévus en 2017. Le second atelier de l'IDM de cette année se tiendra les 18-19 juillet 2017 au Palais des Nations, à Genève et sera consacré à la protection et à l'assistance offertes aux migrants en situation de vulnérabilité, et notamment aux approches pratiques suivies en la matière.

Ce rapport apportera une contribution, entre autres, à la conférence intergouvernementale de bilan, prévue à Guadalajara (Mexique) la première semaine de décembre 2017.